

GUADELOUPE



VILLE DE BASSE-TERRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Session Ordinaire du Jeudi 10 Juillet 2025

Délibération affichée

Le 22 JUL. 2025

Effectif du Conseil : 33

Présents : 22

Absents et Excusé(es) : 07

Procurations : 04

N° d'ordre : 54/2025

Domaine d'intervention : 6.1/ Police Administrative

L'an deux mil vingt-cinq et le Jeudi dix du mois de juillet, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du quatre juillet, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Basse-Terre dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Monsieur André ATALLAH.

La convocation a été affichée en Mairie, le 04 juillet 2025.

PRÉSENTS : M. ATALLAH André, Maire ; - M. GUILLAUME Bernard, 1^{er} Maire-Adjoint ; - Mme RODES Brigitte, 3^{ème} Maire-Adjoint ; M. BOYAU Alex, Maire-Adjoint 4^{ème} ; - Mme PAISLEY Yanetti, 5^{ème} Maire-Adjoint ; - M. GENDREY Roland, 6^{ème} Maire-Adjoint ; - Mme OTTO Julie, 7^{ème} Maire-Adjoint ; - M. CARRIÈRE Pierre, 8^{ème} Maire-Adjoint. - Mme LACROIX, Jenia, 9^{ème} Maire-Adjoint ; - Mme LAQUITAINE Liliane ; - Mme LYSIMAQUE Maguy ; - Mme JÉRÉMIE Marie-Louise ; - Mme NIRRELEP-MONLOUIS Maddy ; - M. FARIAL Harold ; - M. MARCEL Didier ; - M. PERAIN Franck ; - Mme LINON Gladys ; - M. ISSA Jean-François ; - Mme PENCHARD Marie-Luce ; - Mme GAUTHIEROT Franciane ; - M. BROLIRON Jean-François ; - M. BIDELOGNE Fred ; - Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : M. RUART Alex, 2^{ème} Maire-Adjoint (procurations données à M. BOYAU Alex) ; - M. MIRRE Jocelyn (procurations données à M. ATALLAH André) ; - Mme LESTIN Léna (procurations données à Mme OTTO Julie) ; - M. TABAR Patrice (procurations données à M. MARCEL Didier) ; Conseillers Municipaux.

ABSENTS : - Mme RENÉ-GABRIEL Murielle ; - M. GEOFFROY Luidji ; - M. EUGENE-SALZEDO Willy ; - M. PROCIDA Robert ; - Mme GUILLAUME Myriam ; - Mme MONGÉ Dunia ; - Mme OUSSÉLIN Johanna, Conseillers Municipaux.

DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE MAIRE À ENGAGER LA PROCÉDURE DE BIEN EN ÉTAT D'ABANDON MANIFESTÉ SUR L'IMMEUBLE SIS SUR LES PARCELLES CADASTRÉES AN 301 ET AN 302 D'UNE SUPERFICIE DE 76 M² AU SOL, AU 19 RUE DU DOCTEUR JOSEPH PITAT

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2025 - DELIB N° 54 /2025 - REF : 6.1/ POLICE ADMINISTRATIVE
« DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE MAIRE À ENGAGER LA PROCÉDURE DE BIEN EN ÉTAT D'ABANDON MANIFESTE SUR
L'IMMEUBLE SIS SUR LES PARCELLES CADASTRÉES AN 301 ET AN 302 D'UNE SUPERFICIE DE 76 M² AU SOL,
AU 19 RUE DU DOCTEUR JOSEPH PITAT. »

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre du programme Action Cœur de Ville (ACV), la ville a mis en place des actions de lutte contre la vacance de logement dans le centre-ville.

Des parcelles ont été identifiées dans le périmètre ACV dont certaines font l'objet de squats avec des problématiques d'insalubrité et de dangers pour l'environnement proches, comme la prolifération de nuisibles et de possibilité d'incendie.

Suite aux nombreux signalements sur l'état d'insalubrité de cet immeuble en cœur de ville, le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à engager la procédure de bien en état d'abandon manifeste, conformément aux articles L 2243-1 à L2243-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'Assemblée est invitée à en délibérer.

DISPOSITIF DÉCISIONNEL LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales en ses articles L 2243-1 à L2243-4 ;
CONSIDÉRANT que l'état de dégradation avancé de l'immeuble et le risque d'intrusion ;
CONSIDÉRANT le risque pour l'environnement d'insalubrité et d'invasion de nuisibles ;
CONSIDÉRANT l'exposé des motifs ci-dessus ;

APRÈS en avoir délibéré,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2025 - DELIB N° 54/2025 - REF : 6.1/ POLICE ADMINISTRATIVE
« DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE MAIRE À ENGAGER LA PROCÉDURE DE BIEN EN ÉTAT D'ABANDON MANIFESTE SUR
L'IMMEUBLE SIS SUR LES PARCELLES CADASTRÉES AN 301 ET AN 302 D'UNE SUPERFICIE DE 76 M² AU SOL,
AU 19 RUE DU DOCTEUR JOSEPH PITAT. »

ARTICLE 1 : D'AUTORISER le Maire à ENGAGER la procédure de bien en état d'abandon manifeste sur l'immeuble d'une superficie de 76 m² au sol sise 19 rue du Docteur Joseph PITAT, sur les parcelles AN 301 et 302, conformément aux articles L2243-1 à L2243-4 du code des collectivités territoriales.

ARTICLE 2 : D'AUTORISER le maire à signer tous les actes et documents relatifs à cette procédure.

ARTICLE 3 : DE DIRE que la présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.télérecours.fr.

Pour expédition conforme au registre des Délibérations.

Certifiée exécutoire, compte tenu de
La transmission en Préfecture le 18 JUIL. 2025 Fait à Basse-Terre, le 17 JUIL. 2025
L'affichage et/ou la publication le 22 JUIL. 2025
Et/ou la notification le



Le Maire,
André ATALLAH



Le Maire
André ATALLAH